



Technicien de la Qualité

Public

Bac + 2 ou niveau en disciplines technologiques
Validation d'acquis professionnels possible pour des salariés d'entreprise.

Objectifs

Être capable d'accompagner la mise en place d'une certification, de fédérer et de dynamiser un projet d'excellence pour l'entreprise.

Statut

Contrat de professionnalisation
Période de professionnalisation
Formation continue
Formation rémunérée selon le barème en vigueur

Alternance

1 semaine en Centre - 3 à 4 semaines en Entreprise

Durée

12 mois maximum
Dont 446 heures maximum en centre de formation

Référentiel formation

Management et Communication

- Communication
- Management

Outils d'amélioration continue :

- Informatique (**différentes options**)
- Mieux gérer son temps
- Gestion de projet
- Pratique de l'audit qualité
- Analyse de la valeur
- L'AMDEC moyen, produit et process
- La méthode 8D : Outil de Résolution de Problème
- Démarche KAIZEN MANAGER
- Le chantier 5S
- Bases statistiques pour la qualité
- Statistic Process Control (S.P.C)
- Gérer les statistiques avec Excel
- Plans d'expériences (Méthodologie TAGUCHI)

Logistique industrielle :

- Démarche LEAN MANUFACTURING

Management des systèmes qualité :

- Appréhender l'environnement de la qualité
- Les normes ISO 9000 version 2000 – Niveau expert
- Indicateur et tableau de bord qualité
- Qualité environnementale et norme ISO 14001
- Qualité sécurité et l'OHSAS norme 18001

Aides financières

Contrat de professionnalisation

Prise en charge des frais de formation selon le barème de l'OPCA de l'entreprise
Une étude personnalisée de prix de revient peut être réalisée par votre OPCA

Période de professionnalisation

Prise en charge des frais de formation selon le barème de l'OPCA de l'entreprise

Entreprises nous ayant déjà fait confiance sur ce type de dispositif

AFC – ACEMO – ACE – ACMS – ACIERIES DE PLOERMEL – ALCATEL BUSINESS SYSTEM – ALLIBERT – ARTESYS – ASICA – ATELIER DE METALLURGIE INDUSTRIELLE – AUTO MAXI – AVI & PESCHARD – BERTRAND FAURE – BRETAGNE ATELIERS – CASTEL – CELTIPACK – CITERNIERS BRETONS – CHAPLAIN – CIMD – COOP DE BROONS – DELPHI AUTOMOTIVE – ESCA – EFFICIENCE – FAURECIA – FILY AGENCEMENT – KENWOOD – LABBE – LABOURIER – GAD – GEMINOX – LE JOINT FRANÇAIS – LE GAC – LEGRIS – LEPRIEUR – LITHOS – MAC – MARBO – MARINE HARVEST – MARINE INDUSTRIE SERVICE – MATERLAP – MICROSTEL – MIROITERIE DE L'OUEST – MITSUBISHI – SA MOREL – MORY TEAM – NEXTREAM – NOVAK – OUEST OPTIQUE – OTOR – PANNEAUX FRIGORIFIQUES FRANÇAIS – PAUL PAULET – PEGUFORM – PYTHAGORE – RUPIN – SAGEM COMMUNICATION – SAMOVIE – SCHNEIDER – SERPE IESM – SERPOLEC – SERIS – SERIXEL – SERUPA – SILBRET – SODALEC – SOFAC – SOREP ERULEC – SOTIRA – SUMECAP – TECHNI INDUSTRIE – TE2M – TELEPHONIE CENTRALE – TEXTON – THALES AIRBORNE SYSTEMS – THALES UNDERWATER SYSTEMS – TILLY SABCO – VALFON – YVES ROCHER.

Validation

Ce cycle est validé par un C.Q.P.M. (Certificat de Qualification Paritaire)

QUALIFICATION HOMOLOGUEE DE NIVEAU III

Qualification : MU 03 92 11 89 0101H

Commission paritaire nationale
de l'emploi de la Métallurgie

FICHE D'IDENTITÉ DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

TITRE DE LA QUALIFICATION : Technicien de la qualité

I - OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

Le titulaire de la qualification agit sous la responsabilité d'une personne généralement de qualification supérieure, dans le cadre d'une démarche qualité (ISO 9001 ou autre...), quel que soit le secteur d'activité (automobile, aéronautique, alimentaire, médicale, chimie, service, ...).

Pour cela, il doit être capable de :

- 1 - Formaliser un processus opérationnel (exemple : réponse à une commande, production, maîtrise des achats)
- 2 - Rédiger des documents applicables par les utilisateurs (exemple : procédure, mode opératoire, instruction, ...)
- 3 - Mettre en place un système de mesure d'efficacité d'une action avec indicateur(s) approprié(s)
- 4 - Conduire un groupe de travail en appliquant une démarche de résolution de problème
- 5 - Accompagner le personnel dans la mise en place d'actions qualité (sensibilisation, application efficace des processus, procédures, modes opératoires, plan d'action, ...)
- 6 - Mettre en place des actions de communication
- 7 - Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe
- 8 - Identifier les sources de progrès à partir de données significatives (exemple : non conformités, satisfaction client, coûts, ...)
- 9 - Conduire une analyse de risque de type AMDEC, HACCP, ou autre, sur un système (exemple : un produit, un service, un processus, un procédé, ...)
- 10 - Établir un processus de pilotage des procédés par les statistiques (exemple : maîtrise statistique des procédés, maîtrise intégrée des procédés, ...)
- 11 - Synthétiser les résultats d'un plan d'expériences simple (2 ou 3 paramètres et une interaction) sous forme d'un modèle mathématique et/ou graphique

⁽¹⁾ Cette fiche annule et remplace, à compter du 14 février 2006, la précédente fiche d'identité.

⁽²⁾ Par arrêté du 17 septembre 2001 (J.O. du 13 octobre), la qualification est homologuée, pour une durée de trois ans, avec le code de la nomenclature des spécialités de formation 200r, niveau III.

II - MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque capacité professionnelle définie dans les objectifs professionnels est évaluée à l'aide des critères et niveaux d'exigence associés et selon les conditions d'évaluation définies dans le tableau joint en annexe 1.

Le candidat, en accord avec son entreprise, choisit les modalités d'évaluation parmi celles prévues dans le tableau joint en annexe 1. Ces choix sont formalisés au travers du dossier technique qui est à retirer puis transmettre complété à l'UIMM Centre d'examen cinq mois (sauf cas particuliers, en accord avec l'UIMM Centre d'examen) avant la date de la dernière évaluation.

– Évaluation en situations professionnelles vécues :

- ✓ . **Objectif** : évaluation des capacités professionnelles définies dans le dossier technique (mis à disposition par l'UIMM Centre d'examen) par la présentation d'un mémoire décrivant les situations professionnelles vécues par le(la) candidat(e).
- ✓ . **Préparation** : le mémoire correspondant aux capacités à évaluer par une commission d'évaluation doit être remis à l'UIMM Centre d'examen trois semaines (sauf cas particuliers, en accord avec l'UIMM Centre d'examen) avant la date de la soutenance devant la commission d'évaluation.
- ✓ . **Conditions de réalisation de la soutenance** : présentation orale par le(la) candidat(e) des situations professionnelles qu'il a lui-même menées en entreprise selon les indications portées dans le dossier technique et le mémoire.
- ✓ . **Durée** de l'échange avec le(la) candidat(e) : 30 à 40 minutes.

– Évaluation en situations simulées :

- ✓ . **Objectif** : évaluation des capacités professionnelles définies dans le dossier technique comme devant être évaluées par le biais de la mise en situation simulée du candidat. Cette modalité de réalisation des épreuves doit être envisagée lorsqu'il y a impossibilité pour le (la) candidat(e) de mettre en pratique cette capacité en entreprise.
- ✓ . **Conditions de réalisation** : le candidat est mis en situation simulée sur une ou plusieurs étude(s) de cas d'entreprise d'une durée d'environ 45 minutes chacune. Évaluation écrite ou orale par une commission d'évaluation.

III - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour que le(la) candidat(e) soit déclaré admis par le jury de délibération, l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans la rubrique « objectif professionnel » et déclinées dans le tableau joint en annexe 1 doivent être acquises.

OBSERVATIONS



Technicien de la Qualité

Public

Bac + 2 ou niveau en disciplines technologiques
Validation d'acquis professionnels possible pour des salariés d'entreprise.

Objectifs

Être capable d'accompagner la mise en place d'une certification, de fédérer et de dynamiser un projet d'excellence pour l'entreprise.

Statut

Contrat de professionnalisation
Période de professionnalisation
Formation continue
Formation rémunérée selon le barème en vigueur

Alternance

1 semaine en Centre - 3 à 4 semaines en Entreprise

Durée

12 mois maximum
Dont 446 heures maximum en centre de formation

Référentiel formation

Management et Communication

- Communication
- Management

Outils d'amélioration continue :

- Informatique (**différentes options**)
- Mieux gérer son temps
- Gestion de projet
- Pratique de l'audit qualité
- Analyse de la valeur
- L'AMDEC moyen, produit et process
- La méthode 8D : Outil de Résolution de Problème
- Démarche KAIZEN MANAGER
- Le chantier 5S
- Bases statistiques pour la qualité
- Statistic Process Control (S.P.C)
- Gérer les statistiques avec Excel
- Plans d'expériences (Méthodologie TAGUCHI)

Logistique industrielle :

- Démarche LEAN MANUFACTURING

Management des systèmes qualité :

- Appréhender l'environnement de la qualité
- Les normes ISO 9000 version 2000 – Niveau expert
- Indicateur et tableau de bord qualité
- Qualité environnementale et norme ISO 14001
- Qualité sécurité et l'OHSAS norme 18001

Aides financières

Contrat de professionnalisation

Prise en charge des frais de formation selon le barème de l'OPCA de l'entreprise
Une étude personnalisée de prix de revient peut être réalisée par votre OPCA

Période de professionnalisation

Prise en charge des frais de formation selon le barème de l'OPCA de l'entreprise

Entreprises nous ayant déjà fait confiance sur ce type de dispositif

AFC – ACEMO – ACE – ACMS – ACIERIES DE PLOERMEL – ALCATEL BUSINESS SYSTEM – ALLIBERT – ARTESYS – ASICA – ATELIER DE METALLURGIE INDUSTRIELLE – AUTO MAXI – AVI & PESCHARD – BERTRAND FAURE – BRETAGNE ATELIERS – CASTEL – CELTIPACK– CITERNIERS BRETONS – CHAPLAIN – CIMD – COOP DE BROONS – DELPHI AUTOMOTIVE – ESCA – EFFICIENCE – FAURECIA – FILY AGENCEMENT – KENWOOD – LABBE – LABOURIER - GAD – GEMINOX – LE JOINT FRANÇAIS – LE GAC – LEGRIS – LEPRIEUR– LITHOS– MAC – MARBO – MARINE HARVEST – MARINE INDUSTRIE SERVICE – MATERLAP – MICROSTEL – MIROITERIE DE L'OUEST – MITSUBISHI – SA MOREL – MORY TEAM – NEXTREAM – NOVAK – OUEST OPTIQUE – OTOR – PANNEAUX FRIGORIFIQUES FRANÇAIS – PAUL PAULET – PEGUFORM – PYTHAGORE– RUPIN – SAGEM COMMUNICATION – SAMOVIE – SCHNEIDER – SERPE IESM – SERPOLEC – SERIS – SERIXEL – SERUPA– SILBRET – SODALEC – SOFAC – SOREP ERULEC – SOTIRA – SUMECAP – TECHNI INDUSTRIE– TE2M - TELEPHONIE CENTRALE – TEXTON – THALES AIRBORNE SYSTEMS – THALES UNDERWATER SYSTEMS – TILLY SABCO – VALFON – YVES ROCHER.

Validation

Ce cycles est validé par un C.Q.P.M. (Certificat de Qualification Paritaire)

QUALIFICATION HOMOLOGUEE DE NIVEAU III

Qualification : MU 03 92 11 89 0101H

Commission paritaire nationale
de l'emploi de la Métallurgie

FICHE D'IDENTITÉ DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

TITRE DE LA QUALIFICATION : Technicien de la qualité

I - OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

Le titulaire de la qualification agit sous la responsabilité d'une personne généralement de qualification supérieure, dans le cadre d'une démarche qualité (ISO 9001 ou autre...), quel que soit le secteur d'activité (automobile, aéronautique, alimentaire, médicale, chimie, service, ...).

Pour cela, il doit être capable de :

- 1 - Formaliser un processus opérationnel (exemple : réponse à une commande, production, maîtrise des achats)
- 2 - Rédiger des documents applicables par les utilisateurs (exemple : procédure, mode opératoire, instruction, ...)
- 3 - Mettre en place un système de mesure d'efficacité d'une action avec indicateur(s) approprié(s)
- 4 - Conduire un groupe de travail en appliquant une démarche de résolution de problème
- 5 - Accompagner le personnel dans la mise en place d'actions qualité (sensibilisation, application efficace des processus, procédures, modes opératoires, plan d'action, ...)
- 6 - Mettre en place des actions de communication
- 7 - Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe
- 8 - Identifier les sources de progrès à partir de données significatives (exemple : non conformités, satisfaction client, coûts, ...)
- 9 - Conduire une analyse de risque de type AMDEC, HACCP, ou autre, sur un système (exemple : un produit, un service, un processus, un procédé, ...)
- 10 - Établir un processus de pilotage des procédés par les statistiques (exemple : maîtrise statistique des procédés, maîtrise intégrée des procédés, ...)
- 11 - Synthétiser les résultats d'un plan d'expériences simple (2 ou 3 paramètres et une interaction) sous forme d'un modèle mathématique et/ou graphique

⁽¹⁾ Cette fiche annule et remplace, à compter du 14 février 2006, la précédente fiche d'identité.

⁽²⁾ Par arrêté du 17 septembre 2001 (J.O. du 13 octobre), la qualification est homologuée, pour une durée de trois ans, avec le code de la nomenclature des spécialités de formation 200r, niveau III.

II - MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité professionnelle définie dans les objectifs professionnels est évaluée à l'aide des critères et niveaux d'exigence associés et selon les conditions d'évaluation définies dans le tableau joint en annexe 1.

Le candidat, en accord avec son entreprise, choisit les modalités d'évaluation parmi celles prévues dans le tableau joint en annexe 1. Ces choix sont formalisés au travers du dossier technique qui est à retirer puis transmettre complété à l'UIMM Centre d'examen cinq mois (sauf cas particuliers, en accord avec l'UIMM Centre d'examen) avant la date de la dernière évaluation.

– Evaluation en situations professionnelles vécues :

- ✓ . **Objectif** : évaluation des capacités professionnelles définies dans le dossier technique (mis à disposition par l'UIMM Centre d'examen) par la présentation d'un mémoire décrivant les situations professionnelles vécues par le(la) candidat(e).
- ✓ . **Préparation** : le mémoire correspondant aux capacités à évaluer par une commission d'évaluation doit être remis à l'UIMM Centre d'examen trois semaines (sauf cas particuliers, en accord avec l'UIMM Centre d'examen) avant la date de la soutenance devant la commission d'évaluation.
- ✓ . **Conditions de réalisation de la soutenance** : présentation orale par le(la) candidat(e) des situations professionnelles qu'il a lui-même menées en entreprise selon les indications portées dans le dossier technique et le mémoire.
- ✓ . **Durée** de l'échange avec le(la) candidat(e) : 30 à 40 minutes.

– Evaluation en situations simulées :

- ✓ . **Objectif** : évaluation des capacités professionnelles définies dans le dossier technique comme devant être évaluées par le biais de la mise en situation simulée du candidat. Cette modalité de réalisation des épreuves doit être envisagée lorsqu'il y a impossibilité pour le (la) candidat(e) de mettre en pratique cette capacité en entreprise.
- ✓ . **Conditions de réalisation** : le candidat est mis en situation simulée sur une ou plusieurs étude(s) de cas d'entreprise d'une durée d'environ 45 minutes chacune. Évaluation écrite ou orale par une commission d'évaluation.

III - CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le(la) candidat(e) soit déclaré admis par le jury de délibération, l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans la rubrique « objectif professionnel » et déclinées dans le tableau joint en annexe 1 doivent être acquises.

OBSERVATIONS



Technicien de la Qualité

Public

Bac + 2 ou niveau en disciplines technologiques
Validation d'acquis professionnels possible pour des salariés d'entreprise.

Objectifs

Être capable d'accompagner la mise en place d'une certification, de fédérer et de dynamiser un projet d'excellence pour l'entreprise.

Statut

Contrat de professionnalisation
Période de professionnalisation
Formation continue
Formation rémunérée selon le barème en vigueur

Alternance

1 semaine en Centre - 3 à 4 semaines en Entreprise

Durée

12 mois maximum
Dont 446 heures maximum en centre de formation

Référentiel formation

Management et Communication

- Communication
- Management

Outils d'amélioration continue :

- Informatique (**différentes options**)
- Mieux gérer son temps
- Gestion de projet
- Pratique de l'audit qualité
- Analyse de la valeur
- L'AMDEC moyen, produit et process
- La méthode 8D : Outil de Résolution de Problème
- Démarche KAIZEN MANAGER
- Le chantier 5S
- Bases statistiques pour la qualité
- Statistic Process Control (S.P.C)
- Gérer les statistiques avec Excel
- Plans d'expériences (Méthodologie TAGUCHI)

Logistique industrielle :

- Démarche LEAN MANUFACTURING

Management des systèmes qualité :

- Appréhender l'environnement de la qualité
- Les normes ISO 9000 version 2000 – Niveau expert
- Indicateur et tableau de bord qualité
- Qualité environnementale et norme ISO 14001
- Qualité sécurité et l'OHSAS norme 18001

Aides financières

Contrat de professionnalisation

Prise en charge des frais de formation selon le barème de l'OPCA de l'entreprise
Une étude personnalisée de prix de revient peut être réalisée par votre OPCA

Période de professionnalisation

Prise en charge des frais de formation selon le barème de l'OPCA de l'entreprise

Entreprises nous ayant déjà fait confiance sur ce type de dispositif

AFC – ACEMO – ACE – ACMS – ACIERIES DE PLOERMEL – ALCATEL BUSINESS SYSTEM – ALLIBERT – ARTESYS – ASICA – ATELIER DE METALLURGIE INDUSTRIELLE – AUTO MAXI – AVI & PESCHARD – BERTRAND FAURE – BRETAGNE ATELIERS – CASTEL – CELTIPACK – CITERNIERS BRETONS – CHAPLAIN – CIMD – COOP DE BROONS – DELPHI AUTOMOTIVE – ESCA – EFFICIENCE – FAURECIA – FILY AGENCEMENT – KENWOOD – LABBE – LABOURIER – GAD – GEMINOX – LE JOINT FRANÇAIS – LE GAC – LEGRIS – LEPRIEUR – LITHOS – MAC – MARBO – MARINE HARVEST – MARINE INDUSTRIE SERVICE – MATERLAP – MICROSTEL – MIROITERIE DE L'OUEST – MITSUBISHI – SA MOREL – MORY TEAM – NEXTREAM – NOVAK – OUEST OPTIQUE – OTOR – PANNEAUX FRIGORIFIQUES FRANÇAIS – PAUL PAULET – PEGUFORM – PYTHAGORE – RUPIN – SAGEM COMMUNICATION – SAMOVIE – SCHNEIDER – SERPE IESM – SERPOLEC – SERIS – SERIXEL – SERUPA – SILBRET – SODALEC – SOFAC – SOREP ERULEC – SOTIRA – SUMECAP – TECHNI INDUSTRIE – TE2M – TELEPHONIE CENTRALE – TEXTON – THALES AIRBORNE SYSTEMS – THALES UNDERWATER SYSTEMS – TILLY SABCO – VALFON – YVES ROCHER.

Validation

Ce cycle est validé par un C.Q.P.M. (Certificat de Qualification Paritaire)

QUALIFICATION HOMOLOGUEE DE NIVEAU III

Qualification : MU 03 92 11 89 0101H

Commission paritaire nationale
de l'emploi de la Métallurgie

FICHE D'IDENTITÉ DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

TITRE DE LA QUALIFICATION : Technicien de la qualité

I - OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

Le titulaire de la qualification agit sous la responsabilité d'une personne généralement de qualification supérieure, dans le cadre d'une démarche qualité (ISO 9001 ou autre...), quel que soit le secteur d'activité (automobile, aéronautique, alimentaire, médicale, chimie, service, ...).

Pour cela, il doit être capable de :

- 1 - Formaliser un processus opérationnel (exemple : réponse à une commande, production, maîtrise des achats)
- 2 - Rédiger des documents applicables par les utilisateurs (exemple : procédure, mode opératoire, instruction, ...)
- 3 - Mettre en place un système de mesure d'efficacité d'une action avec indicateur(s) approprié(s)
- 4 - Conduire un groupe de travail en appliquant une démarche de résolution de problème
- 5 - Accompagner le personnel dans la mise en place d'actions qualité (sensibilisation, application efficace des processus, procédures, modes opératoires, plan d'action, ...)
- 6 - Mettre en place des actions de communication
- 7 - Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe
- 8 - Identifier les sources de progrès à partir de données significatives (exemple : non conformités, satisfaction client, coûts, ...)
- 9 - Conduire une analyse de risque de type AMDEC, HACCP, ou autre, sur un système (exemple : un produit, un service, un processus, un procédé, ...)
- 10 - Établir un processus de pilotage des procédés par les statistiques (exemple : maîtrise statistique des procédés, maîtrise intégrée des procédés, ...)
- 11 - Synthétiser les résultats d'un plan d'expériences simple (2 ou 3 paramètres et une interaction) sous forme d'un modèle mathématique et/ou graphique

⁽¹⁾ Cette fiche annule et remplace, à compter du 14 février 2006, la précédente fiche d'identité.

⁽²⁾ Par arrêté du 17 septembre 2001 (J.O. du 13 octobre), la qualification est homologuée, pour une durée de trois ans, avec le code de la nomenclature des spécialités de formation 200r, niveau III.

II - MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité professionnelle définie dans les objectifs professionnels est évaluée à l'aide des critères et niveaux d'exigence associés et selon les conditions d'évaluation définies dans le tableau joint en annexe 1.

Le candidat, en accord avec son entreprise, choisit les modalités d'évaluation parmi celles prévues dans le tableau joint en annexe 1. Ces choix sont formalisés au travers du dossier technique qui est à retirer puis transmettre complété à l'UIMM Centre d'examen cinq mois (sauf cas particuliers, en accord avec l'UIMM Centre d'examen) avant la date de la dernière évaluation.

– Evaluation en situations professionnelles vécues :

- ✓ . **Objectif** : évaluation des capacités professionnelles définies dans le dossier technique (mis à disposition par l'UIMM Centre d'examen) par la présentation d'un mémoire décrivant les situations professionnelles vécues par le(la) candidat(e).
- ✓ . **Préparation** : le mémoire correspondant aux capacités à évaluer par une commission d'évaluation doit être remis à l'UIMM Centre d'examen trois semaines (sauf cas particuliers, en accord avec l'UIMM Centre d'examen) avant la date de la soutenance devant la commission d'évaluation.
- ✓ . **Conditions de réalisation de la soutenance** : présentation orale par le(la) candidat(e) des situations professionnelles qu'il a lui-même menées en entreprise selon les indications portées dans le dossier technique et le mémoire.
- ✓ . **Durée** de l'échange avec le(la) candidat(e) : 30 à 40 minutes.

– Evaluation en situations simulées :

- ✓ . **Objectif** : évaluation des capacités professionnelles définies dans le dossier technique comme devant être évaluées par le biais de la mise en situation simulée du candidat. Cette modalité de réalisation des épreuves doit être envisagée lorsqu'il y a impossibilité pour le (la) candidat(e) de mettre en pratique cette capacité en entreprise.
- ✓ . **Conditions de réalisation** : le candidat est mis en situation simulée sur une ou plusieurs étude(s) de cas d'entreprise d'une durée d'environ 45 minutes chacune. Évaluation écrite ou orale par une commission d'évaluation.

III - CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le(la) candidat(e) soit déclaré admis par le jury de délibération, l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans la rubrique « objectif professionnel » et déclinées dans le tableau joint en annexe 1 doivent être acquises.

OBSERVATIONS